



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché et les demandes associées du produit phytopharmaceutique
MELVAR

de la société *ASCENZA France*

enregistrées sous les *n° 2020-0744, 2021-5039, 2023-3145 et 2024-0386*

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 10 juin 2024,

Considérant qu'un risque d'effet nocif pour le travailleur, les personnes présentes enfants et les résidents enfants, lié à l'utilisation du produit, ne peut être exclu,

Considérant qu'il ne peut pas être établi que les exigences mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 sont respectées,

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas autorisée** en France.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Informations générales sur le produit	
Nom du produit	MELVAR
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	ASCENZA France 27 avenue Carnot 91300 MASSY France
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	250 g/L - prothioconazole
Numéro d'intrant	211-2020.01
Numéro d'AMM	-
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort, le 30/08/2024

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE***Liberté
Égalité
Fraternité***ANNEXE : Conditions de mise sur le marché demandées**

Liste des usages refusés			
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
15103206 Avoine*Trt Part.Aer.*Oïdium(s)	0,8 L/ha	2/an	35
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet nocif pour les travailleurs, les personnes présentes enfants et les résidents enfants.			
15103230 Avoine*Trt Part.Aer.*Piétin verse	0,8 L/ha	2/an	35
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet nocif pour les travailleurs, les personnes présentes enfants et les résidents enfants.			
15103231 Avoine*Trt Part.Aer.*Rouille couronnée	0,8 L/ha	2/an	35
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet nocif pour les travailleurs, les personnes présentes enfants et les résidents enfants.			
15103202 Blé*Trt Part.Aer.*Fusarioses	0,8 L/ha	2/an	35
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet nocif pour les travailleurs, les personnes présentes enfants et les résidents enfants.			



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Liste des usages refusés			
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
15103209 Blé*Trt Part.Aer.*Oïdium(s)	0,8 L/ha	2/an	35
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet nocif pour les travailleurs, les personnes présentes enfants et les résidents enfants.		
15103210 Blé*Trt Part.Aer.*Piétin verse	0,8 L/ha	2/an	35
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet nocif pour les travailleurs, les personnes présentes enfants et les résidents enfants.		
15103214 Blé*Trt Part.Aer.*Rouille(s)	0,8 L/ha	2/an	35
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet nocif pour les travailleurs, les personnes présentes enfants et les résidents enfants.		
15103221 Blé*Trt Part.Aer.*Septoriose(s)	0,8 L/ha	2/an	35
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet nocif pour les travailleurs, les personnes présentes enfants et les résidents enfants.		
15203204 Crucifères oléagineuses*Trt Part.Aer.*Cylindrosporiose	0,7 L/ha	2/an	56
	Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus de la substance active et car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet nocif pour les travailleurs, les personnes présentes enfants et les résidents enfants.		



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Liste des usages refusés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
15203201 Crucifères oléagineuses*Trt Part.Aer.*Maladies fongiques des siliques	0,7 L/ha	2/an	56
Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus de la substance active et car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet nocif pour les travailleurs, les personnes présentes enfants et les résidents enfants.			
15203207 Crucifères oléagineuses*Trt Part.Aer.*Oïdium(s)	0,7 L/ha	2/an	56
Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus de la substance active et car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet nocif pour les travailleurs, les personnes présentes enfants et les résidents enfants.			
15203202 Crucifères oléagineuses*Trt Part.Aer.*Sclérotinose	0,7 L/ha	2/an	56
Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus de la substance active et car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet nocif pour les travailleurs, les personnes présentes enfants et les résidents enfants.			
00121015 Orge*Trt Part.Aer.*Fusarioses	0,8 L/ha	2/an	35
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet nocif pour les travailleurs, les personnes présentes enfants et les résidents enfants.			



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Liste des usages refusés			
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
15103226 Orge*Trt Part.Aer.*Helminthosporiose et ramulariose	0,8 L/ha	2/an	35
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet nocif pour les travailleurs, les personnes présentes enfants et les résidents enfants.		
15103225 Orge*Trt Part.Aer.*Oïdium(s)	0,8 L/ha	2/an	35
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet nocif pour les travailleurs, les personnes présentes enfants et les résidents enfants.		
15103229 Orge*Trt Part.Aer.*Rhynchosporiose	0,8 L/ha	2/an	35
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet nocif pour les travailleurs, les personnes présentes enfants et les résidents enfants.		
15103205 Orge*Trt Part.Aer.*Rouille(s)	0,8 L/ha	2/an	35
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet nocif pour les travailleurs, les personnes présentes enfants et les résidents enfants.		



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Liste des usages refusés			
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
00125011 Seigle*Trt Part.Aer.*Fusarioses	0,8 L/ha	2/an	35
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet nocif pour les travailleurs, les personnes présentes enfants et les résidents enfants.			
15103232 Seigle*Trt Part.Aer.*Rhynchosporiose	0,8 L/ha	2/an	35
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet nocif pour les travailleurs, les personnes présentes enfants et les résidents enfants.			
15103208 Seigle*Trt Part.Aer.*Rouille(s)	0,8 L/ha	2/an	35
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet nocif pour les travailleurs, les personnes présentes enfants et les résidents enfants.			